



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
GENERALE

A/32/497/Add.1
22 mars 1978

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Point 105 de l'ordre du jour

PLAN DES CONFERENCES

Nomination des membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général

Additif

1. Comme suite à sa communication du 23 décembre 1977 (voir A/32/497, par. 2), le Président de l'Assemblée générale, par une lettre datée du 22 mars 1978, a informé le Secrétaire général que, en raison du retrait de la Tunisie et après consultation avec le Président du Groupe africain, il avait nommé la Côte d'Ivoire membre du Comité des conférences.

2. En conséquence, le Comité des conférences est composé des Etats Membres suivants :

Algérie, Autriche, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Honduras, Indonésie, Japon, Kenya, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.